

Dégagement visuel aux intersections

présenté par
M. André Savard,

Conseiller d'arrondissement
et
Président, Commission des Travaux publics,
de la Circulation et de la Sécurité publique

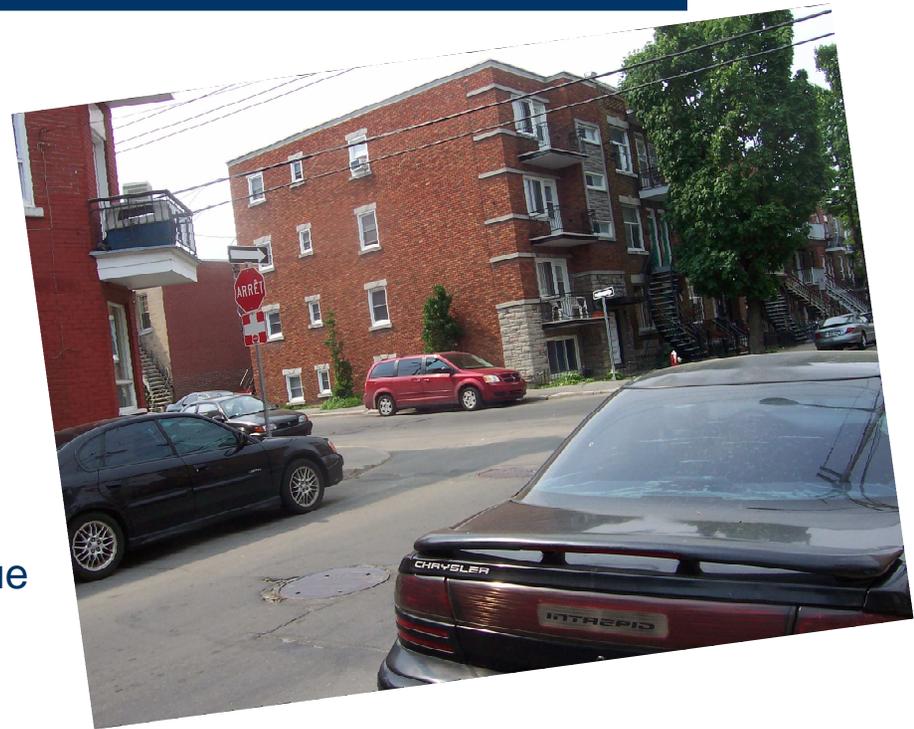
Novembre 2011

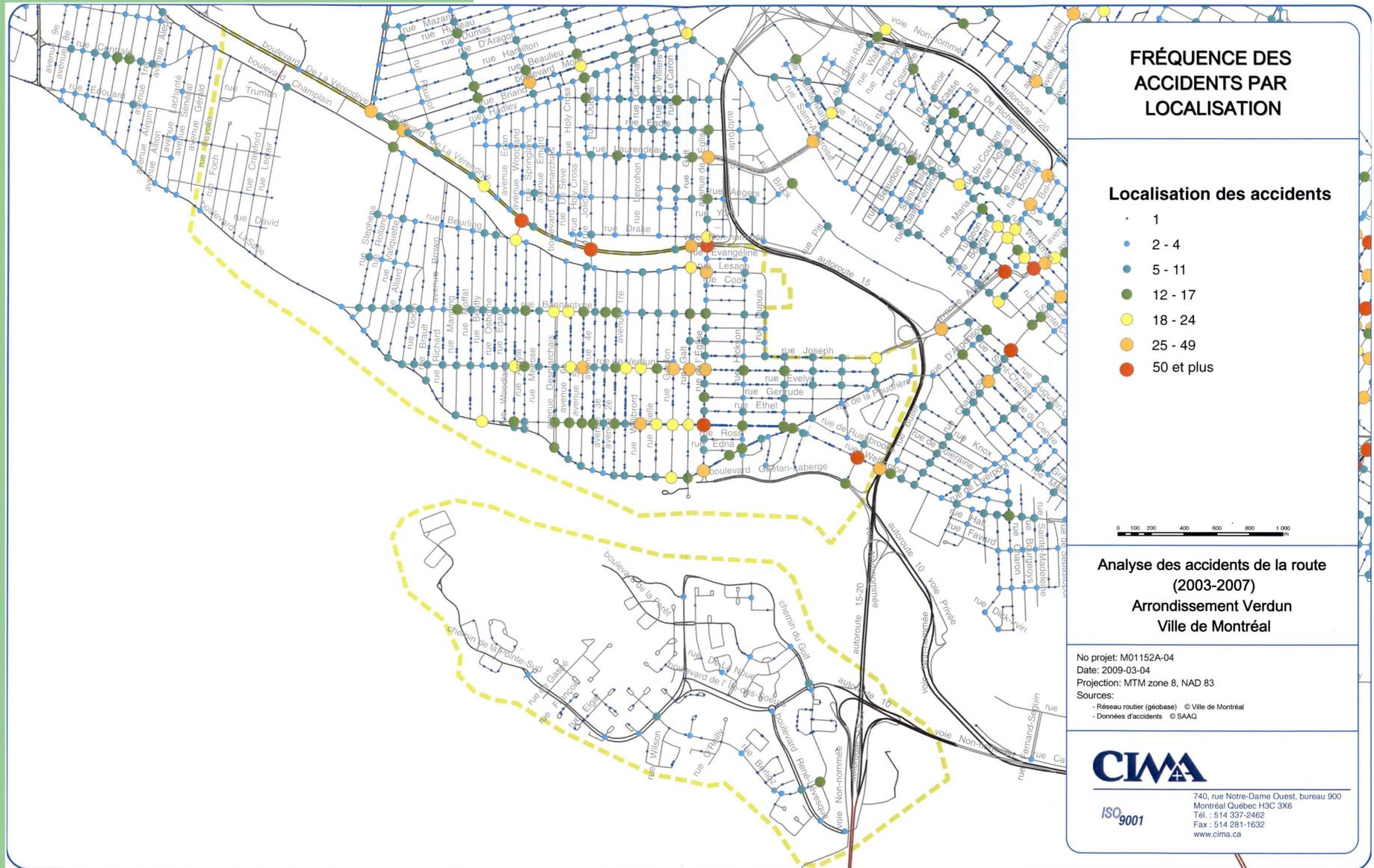
Objectif

Assurer la sécurité des usagers
aux intersections

Contexte

- La problématique de visibilité aux intersections causée par des véhicules stationnés près des coins est répandue dans l'arrondissement.
- Pratiquement toutes les intersections de l'arrondissement sont accidentogènes.
- Une visibilité accrue réduit le risque de collision entre véhicules, cyclistes et piétons en améliorant le temps de réaction.





Selon le CSR

- Article 386 du Code de sécurité routière (CSR)

« Sauf en cas de nécessité ou lorsqu'une autre disposition du présent code le permet, nul ne peut immobiliser un véhicule routier [...] dans une intersection, sur un passage pour piétons clairement identifié et sur un passage à niveau ni à moins de 5 mètres de ceux-ci; [...] »

Dégagement visuel

- Complet (8 espaces)
 - Dégagement sur tous les coins de l'intersection
 - Application conforme au Code de la sécurité routière
 - Traversée plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes



Dégagement visuel

- Dégagements déjà existants sur certains coins de rue :
 - Avancées de trottoir
 - Zone d'arrêt d'autobus (interdiction sur 30 m)
 - Passages pour personnes (interdiction à moins de 5 m)
 - Borne fontaine (interdiction à moins de 5 m)
 - Dégagements saisonniers (bacs, supports à vélos, Bixi)
 - Autres zones signalisées de stationnement interdit

Nombre d'espaces à dégager

- Wellington / de l'Église : 514 (60 % à dégager)
- Desmarchais / Crawford : 522 (62 % à dégager)
- L'Île-des-Sœurs : 264 (35 % à dégager)

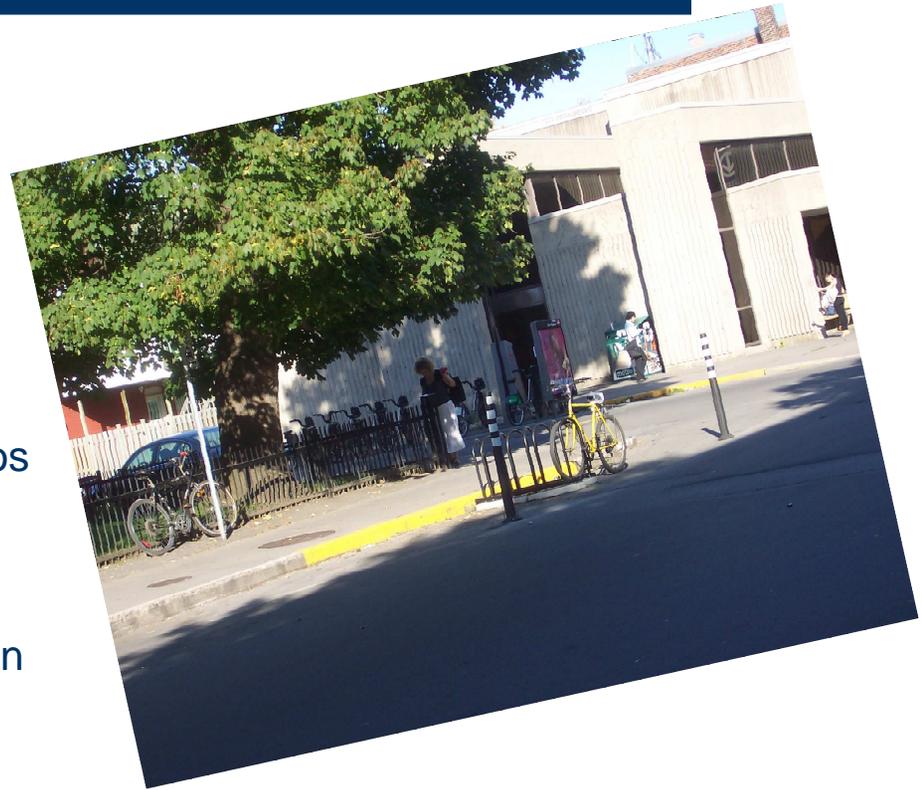
Total dans l'arrondissement : 1 300 (53% à dégager)

Ajustements (*cas par cas*)

- Espaces de stationnement / débarcadère près d'une intersection à déplacer, décaler ou éliminer (cas par cas)
 - 24 zones de livraison
 - 6 places de stationnement pour personnes handicapées
 - 6 zones de SRRR
 - 9 postes de taxi
 - Stationnement avec parcomètre

Parcomètres

- Enlèvement de parcomètres
 - Dégagement à partir de la fin du rayon
 - 108 parcomètres
(13 % des parcomètres)
 - Dégagement a permis d'installer des supports à vélos à certains de ces endroits
 - Perte de revenus devrait être limitée puisque la demande en stationnement demeurera la même



Coût de réalisation

Coût du marquage des trottoirs
aux intersections estimé à :

6 000 \$

Réalisation du projet



Dégagement visuel aux intersections

Merci de votre attention

Période de questions